



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières***

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE ET DU
PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU DE L'ÉDUCATION À LA CONDUITE
ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

GUIDE DE L'ADMISSION

Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement
de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM)

SESSION 2015

Place Beauvau
75800 PARIS Cédex 08

POURQUOI UN GUIDE ?

Le présent guide porte exclusivement sur les épreuves d'admission.

Il poursuit un double objectif :

1 - **Préciser la mission respective** des examinateurs et du jury, tous garants du bon déroulement de l'examen.

Par l'exercice de leurs fonctions, tous engagent la responsabilité de l'Etat devant les candidats. Ils doivent en conséquence veiller particulièrement à la qualité du service public.

2 - Permettre aux examinateurs de bien **comprendre** le but de chaque épreuve ainsi que **le système d'évaluation** afin de garantir une égalité de traitement des candidats.

A cet effet, la présentation de chaque épreuve est accompagnée d'un rappel des procédures réglementaires. Par ailleurs, pour chaque critère d'évaluation est proposée une liste non exhaustive de questions qui se veulent autant de pistes d'observations, d'éclairages utiles pour les examinateurs.

SOMMAIRE

<u>Les missions des titulaires du BAFM</u>	P 4
<u>Le rôle des différents acteurs</u>	
- Les examinateurs	P 5
- Le jury	P 5
<u>Présentation des épreuves d'admission</u>	
- Descriptif des trois épreuves orales et pratiques d'admission	P 7
- Organisation des épreuves	P 7
<u>Critique d'une leçon de conduite</u>	
- Présentation de l'épreuve	P 8
- Critères de notation	P 9
- Comment établir la notation de l'épreuve ?	P 12
- Tableau de notation	P 13
- Grille d'observations	P 14
<u>Leçon d'enseignement théorique</u>	
- Présentation de l'épreuve	P 15
- Critères de notation	P 16
- Comment établir la notation de l'épreuve ?	P 20
- Tableau de notation	P 21
- Grille d'observations	P 22
<u>Interrogation sur le véhicule automobile</u>	
- Présentation de l'épreuve	P 23
- Critères de notation	P 23
- Comment établir la notation de l'épreuve ?	P 26
- Tableau de notation	P 27
- Grille d'observations	P 28

LES MISSIONS DES TITULAIRES DU BAFM

La mission première des formateurs titulaires du BAFM est la formation initiale des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Mais leur champ d'activité tend à s'élargir parallèlement avec le développement de la politique menée en faveur de l'éducation à la sécurité routière : formation continue des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière, actions de prévention en entreprise, en milieu scolaire et extra-scolaire, animation des stages destinés aux conducteurs responsables d'infractions, conseil pédagogique auprès des correcteurs et des examinateurs de l'examen du BEPECASER*, conception d'outils pédagogiques, mise en place et encadrement de processus de formation, d'équipes pédagogiques...

Toutes ces fonctions exigent des professionnels qualifiés aptes à maîtriser les différents domaines de la sécurité et de la circulation routières, de la conduite automobile, de la pédagogie et de la didactique, de la psychologie des conducteurs, de la technologie automobile ainsi que certaines notions de droit.

*BEPECASER : brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

LE RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS

LES EXAMINATEURS

Les examinateurs assurent les évaluations des épreuves orales et pratiques d'admission.

Les examinateurs sont, dans l'exercice de leurs fonctions, chargés d'assurer une **mission de service public**.

A ce titre, ils doivent impérativement :

- respecter les procédures d'évaluation développées dans ce guide en faisant abstraction de leurs opinions personnelles ;
- se conformer aux directives pédagogiques édictées par le ministère en charge de la sécurité routière et appliquer les consignes pédagogiques et les règles relatives à l'examen ;
- respecter les principes de neutralité, de probité, de confidentialité, et assurer une égalité de traitement des candidats.

LE JURY

Le jury a seule compétence pour arrêter les résultats définitifs.

Sous l'autorité de son président, le jury délibère et procède à un examen approfondi des notes proposées par les examinateurs avant d'arrêter les résultats définitifs.

Après avoir pris connaissance des observations portées par les examinateurs, le jury peut décider de modifier une ou plusieurs notes.

Le jury examine tout particulièrement le cas des candidats non admis :

- ayant un total de points très proche du total réglementaire d'admission ;
- présentant des écarts de notes importants entre deux épreuves différentes.

Bien entendu, il ne peut s'agir que d'examens de situations individuelles.

Toutefois, le jury peut opérer une péréquation des notes, c'est-à-dire procéder à un ajustement des notes en fonction de l'échelle de notation utilisée par chaque binôme d'examinateurs. Le seuil d'admission ne peut en aucun cas être abaissé.

Les décisions du jury sont **souveraines** et ses délibérations doivent être tenues secrètes. Seule une erreur matérielle ou le non-respect des dispositions réglementaires régissant l'examen peut conduire à l'annulation d'une décision du jury.

Le président du jury décide de la date et du mode de communication des résultats de l'examen. Sont déclarés admis à l'issue de la réunion du jury, les candidats ayant obtenu au moins **144 points sur 240**.

Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Les membres du jury sont tenus au strict respect du principe d'impartialité à l'égard des candidats. Un secret absolu doit être observé sur les délibérations. Les membres du jury ne doivent en aucun cas communiquer à des candidats ou à des tiers les notes attribuées ou les résultats de l'examen avant leur publication officielle. En cas de manquement à cette règle, les intéressés ne seront plus désignés en tant que membres de jury des examens organisés par le ministère chargé de la sécurité routière.

PRESENTATION DES EPREUVES D'ADMISSION

DESCRIPTIF DES TROIS EPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Les épreuves orales et pratiques sont :

- critique d'une leçon de conduite (durée : 15 minutes après 30 minutes d'observation d'une leçon de conduite et 15 minutes de préparation, coefficient 3) ;
- leçon d'enseignement théorique (durée : 30 minutes après 30 minutes de préparation, coefficient 2) ;
- interrogation sur le véhicule automobile (durée : 20 minutes après 20 minutes de préparation, coefficient 1).

ORGANISATION DES EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

L'examen du BAFM est réglementé par l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur. Il est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER), ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent, depuis plus d'un an à la date des épreuves d'admissibilité.

Le programme de l'examen figure à l'annexe 1 de l'arrêté précité.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient de 1 à 3.

Pour être admis, le candidat doit obtenir au moins 144 points sur 240 à l'issue des épreuves. Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Les épreuves d'admission se déroulent dans les locaux de l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR) à Nevers (58000) sous la responsabilité du ministère chargé de la sécurité routière.

CRITIQUE D'UNE LEÇON DE CONDUITE

Durée de l'épreuve : 1 heure qui se décompose de la manière suivante : 15 minutes d'entretien en face à face avec l'enseignant après 30 minutes d'observation et 15 minutes de préparation.

Coefficient : 3

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée, à partir de l'observation d'une séquence de formation pratique, à apprécier l'aptitude du candidat à établir une relation constructive avec un enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière en lui apportant des contenus pédagogiques adaptés au(x) point(s) de travail proposé(s) et transférables par rapport à la leçon observée et à l'élève conducteur.

Forme de l'épreuve

Le candidat assiste à une séquence de formation pratique dispensée par un enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière à un élève conducteur pendant 30 minutes.

Attention : évolution par rapport aux sessions précédentes : Lors de cette phase d'observation, le candidat est assis à l'arrière du véhicule avec les examinateurs. Il peut intervenir oralement dans les situations d'insécurité lorsque les enseignants de la conduite n'interviennent pas. Il ne s'agit pas pour le candidat de débiter sa critique avec des commentaires développés mais uniquement d'intervenir verbalement de manière préventive lorsque la situation l'exige. Cette immixtion sera reprise lors de la phase critique de la leçon. Cette possibilité donnée au candidat lui permet d'être au plus près de la réalité du terrain et correspond à une compétence qu'il doit acquérir pour sa pratique de formateurs. Il peut prendre des notes

Le candidat dispose ensuite d'un **temps de préparation de 15 minutes** avant **l'entretien avec l'enseignant d'une durée de 15 minutes**, en présence des deux examinateurs.

A l'issue de l'épreuve, hors présence de l'enseignant, le candidat peut, s'il le souhaite, **apporter des précisions** sur sa démarche pédagogique (**5 minutes environ**). (durée totale de l'épreuve, **1 heure**, non compris les temps de déplacement entre le véhicule et la salle d'examen).

Pour la préparation et l'entretien avec l'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, les documents autorisés sont :

- le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) ;
- le code de la route (toutes éditions confondues) ;

- le code de la conduite ;
- le guide pour la formation des automobilistes (GFA) ;
- les livrets d'apprentissage des différentes catégories du permis de conduire ;
- les fiches de suivi de formation.

Examineurs

Les binômes d'examineurs sont constitués de formateurs en sécurité routière, de délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, tous titulaires du BAFM.

Dans la mesure du possible, les binômes d'examineurs sont constitués d'un représentant de l'administration et d'un représentant du secteur de la formation à la sécurité routière.

CRITERES DE NOTATION

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 3**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous.

Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été élaborée.

Critère d'évaluation

Une liste de questions est proposée aux examinateurs **afin de les guider** dans l'appréciation des différents critères et d'assurer une certaine homogénéité des pratiques d'évaluation.

Elle n'est en aucun cas exhaustive et peut être complétée par les examinateurs.

1^{er} critère : qualité de l'organisation de l'entretien du candidat (4 points)

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à organiser dans un temps limité (**15 minutes**) la critique de son observation de la séquence de formation.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat présente-t-il le plan de son intervention ? Est-il compatible avec la durée de l'épreuve ?

- Suit-il la démarche générale d'organisation de son intervention proposée au départ ?

- Réussit-il à gérer son temps d'intervention ?
- A l'intérieur de la gestion de son temps, la répartition des différentes phases (présentation, développement, bilan) est-elle cohérente ?

2^{ème} critère : pertinence de la synthèse et de l'analyse (5 points)

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude du candidat à réaliser une synthèse et une analyse découlant de l'observation de la leçon de conduite.

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- La synthèse et l'analyse de la prestation sont-elles pertinentes ?
- Lors du diagnostic, sait-il faire ressortir les points positifs et négatifs de la prestation de l'enseignant ?
- Sait-il valoriser les points positifs ?
- Annonce-t-il un ou des points particuliers qu'il se propose d'approfondir ? Est-ce justifié et en lien avec la prestation observée ?

Attention : le(s) point(s) de travail particulier(s) n'est (ne sont) pas un (des) objectif(s) pédagogique(s).

3^{ème} critère : qualités pédagogiques et didactiques du candidat (5 points)

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude du candidat à organiser et à transmettre à l'enseignant des contenus adaptés au(x) point(s) de travail découlant de l'observation de la leçon de conduite et transférables par rapport à la leçon et à l'élève conducteur.

0	1	2	3	4	5
---	---	---	---	---	---

- La démarche pédagogique mise en œuvre par le candidat est-elle cohérente ?
- Les contenus développés sont-ils pertinents, adaptés et en lien avec la prestation observée ?
- Le candidat apporte-il, à l'enseignant, des conseils transférables par rapport à la prestation observée et à l'élève conducteur ? Incite-t-il l'enseignant à en tenir compte dans ses pratiques professionnelles ?

- L'entretien s'appuie-il sur des contenus techniques, pédagogiques, psychologiques ?
- L'entretien avec l'enseignant intègre-t-il des principes pédagogiques tels que : progressivité, participation, auto-évaluation, motivation, etc. ?
- S'appuie-t-il sur des outils pédagogiques ?
- Procède-t-il à un bilan de l'entretien

4^{ème} critère : qualité de la communication et de la relation avec l'enseignant (6 points)

Ce critère permet d'apprécier la capacité du candidat à établir et à maintenir une relation positive et constructive avec l'enseignant.

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

- Le candidat cherche-t-il à connaître l'enseignant ? (qui il est, son parcours professionnel, ses motivations...)
- Le candidat favorise-t-il une bonne communication ? les techniques de communication (communication verbale, non-verbale, écrite, message en retour [feed-back], reformulation, aisances verbale et physique) utilisées sont-elles maîtrisées ?
- Les moyens (outils, schémas, écrits...) de communication utilisés sont-ils maîtrisés ?
- Adapte-t-il ses propos à l'enseignant et s'assure-t-il de sa compréhension ? si nécessaire reformule-t-il ses propos ?
- La prestation est-elle un entretien ou un cours magistral ?
- La démarche et le comportement du candidat tiennent-ils compte de la motivation et du degré d'implication de l'enseignant durant l'entretien ?

COMMENT ETABLIR LA NOTATION DE L'EPREUVE "CRITIQUE D'UNE LEÇON DE CONDUITE"

1 - Pendant l'entretien avec l'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, chaque examinateur inscrit ses observations sous forme de commentaires positifs et/ou négatifs sur la grille d'observations remise par le secrétariat de l'examen (cf. p.14 du présent guide). Lorsque la place prévue pour les observations s'avère insuffisante, une feuille libre peut être utilisée et jointe à la grille « officielle ».

2 - A l'issue de l'évaluation, chaque examinateur :

- attribue séparément une note pour chacun des critères sur la base des observations notées au cours de l'évaluation ;
- remplit son tableau individuel de notation (cf. p.13 du présent guide).

3 - Toujours séparément, chaque examinateur additionne les notes qu'il a attribuées pour chacun des critères. Le total obtenu constitue la note individuelle.

Attention : la pratique consistant à attribuer d'abord une note globale que l'on décompose ensuite critère par critère est **totale**ment **prohibée**. En effet, cette pratique dénature le système d'évaluation de l'examen du B.A.F.M. et nuit au principe d'égalité de traitement des candidats.

4 - Les deux examinateurs comparent ensuite leurs observations critère par critère, puis les notes correspondantes. Ils doivent ensuite se mettre d'accord et attribuer une valeur commune à chaque critère. Il n'y a pas de règle, c'est par la discussion, sur la base d'observations séparées, que sera déterminée la valeur commune. Elle peut donc être soit identique, soit différente des notes individuelles initiales. L'addition de l'ensemble des valeurs, critère par critère, constitue la note commune.

5 - Une fois la note commune établie, les examinateurs complètent le tableau commun de notation. Ils remettent au secrétariat en charge de l'examen, une chemise comportant les trois tableaux de notation (tableaux individuels et tableau commun) ainsi que les deux grilles d'observations. Ils peuvent joindre, le cas échéant, des feuilles mentionnant des observations complémentaires.

TABLEAU DE NOTATION

Candidat n°

BAFM

CRITIQUE D'UNE LEÇON DE CONDUITE

Critères de notation	Notes						
	0	1	2	3	4	5	6
Qualité de l'organisation de l'entretien du candidat	0	1	2	3	4		
Pertinence de la synthèse et de l'analyse	0	1	2	3	4	5	
Qualités pédagogiques et didactiques du candidat	0	1	2	3	4	5	
Qualité de la communication et de la relation avec l'enseignant	0	1	2	3	4	5	6

Noms et paraphes des
examineurs :

Note proposée /20

Note attribuée par le jury

/20

NB : Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire

GRILLE D'OBSERVATIONS

CRITIQUE D'UNE LEÇON DE CONDUITE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Cette épreuve est destinée, à partir de l'observation d'une séquence de formation pratique, à apprécier l'aptitude du candidat à établir une relation constructive avec un enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière en lui apportant des contenus pédagogiques adaptés au(x) point(s) de travail proposé(s) et transférables par rapport à la leçon observée et à l'élève conducteur.

Qualité de l'organisation de l'entretien du candidat	
Pertinence de la synthèse et de l'analyse	
Qualités pédagogiques et didactiques du candidat	
Qualité de la communication et de la relation avec l'enseignant	

Observations complémentaires éventuelles :

LEÇON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Durée de l'épreuve : 1 heure qui se décompose de la manière suivante : 30 minutes de face à face avec un auditoire après 30 minutes de préparation

Coefficient : 2

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui doit expliciter à un auditoire composé d'élèves enseignants de la conduite et de la sécurité routière ce qu'il conviendrait de faire pour dispenser un cours sur un thème précis.

NB : il n'est donc pas demandé au candidat de dispenser un cours complet sur un thème, **mais comment faire un cours** sur ce thème en se référant aux acquis des élèves enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière en matière de contenus pédagogiques et de contenus liés au thème.

En fonction du ou des objectifs pédagogiques déterminés, le candidat travaille sur un ou plusieurs items de son choix : une liste non exhaustive d'items pouvant être travaillés est proposée ci-dessous :

- préparer un cours ;
- faire une évaluation générale ;
- faire une évaluation spécifique ;
- utiliser un plan pour faire une évaluation ;
- choisir et formuler un ou des objectifs en lien avec le thème et les différents auditoires possibles ;
- utiliser des savoirs en lien avec le thème, l'objectif et l'auditoire ;
- utiliser des méthodes adaptées à l'objectif, au thème et à l'auditoire ;
- utiliser des outils adaptés à l'objectif, au thème et à l'auditoire ;
- effectuer un bilan en lien avec les différents objectifs rattachés au thème ;
- autres.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort deux sujets parmi la banque de sujets élaborée par le ministère chargé de la sécurité routière, en choisit un et le prépare pendant 30 minutes.

Il développe ensuite pendant 30 minutes un cours devant un auditoire composé, sauf cas de force majeure, de quatre élèves en formation BEPECASER.

A l'issue de l'épreuve, hors présence de l'auditoire, le candidat peut, s'il le souhaite, apporter des précisions sur sa démarche pédagogique pendant environ 5 minutes.

Pendant la préparation et la prestation du candidat, les documents suivants sont autorisés :

- le code de la route (toutes éditions confondues) ;
- le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC) ;
- le guide pour la formation des automobilistes (GFA) ;
- le code de la conduite ;
- tout document relatif aux statistiques de sécurité routière.

Examineurs

Les binômes d'examineurs sont constitués de formateurs en sécurité routière, de délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière titulaires du BAFM ou de personnalités compétentes en matière de pédagogie, de sécurité et de circulation routières.

Dans la mesure du possible, les binômes d'examineurs sont constitués d'un représentant de l'administration et d'un représentant du secteur de la formation à la sécurité routière.

CRITERES DE NOTATION

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 2**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Critères d'évaluation

Une **liste de questions** est proposée aux examinateurs **afin de les guider** dans l'appréciation des différents critères et d'assurer une certaine homogénéité des pratiques d'évaluation.

Elle n'est en aucun cas exhaustive et peut être complétée par les examinateurs.

1^{er} critère : détermination de l'objectif (4 points)

Ce critère permet de vérifier l'aptitude du candidat à mettre en place une évaluation pertinente lui permettant de proposer un ou des objectifs de « savoir procédural¹¹ » ou de « savoir-faire procédural²² » cohérent(s) avec les besoins de

¹ « savoir procédural » : savoir comment procéder.

² « savoir-faire procédural » : savoir procéder au moyen de méthodes, de techniques, de procédures.

l'auditoire et le thème choisi.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat procède-t-il à une évaluation générale pour connaître son auditoire ? Qui sont-ils ? Leurs motivations ? ...
- Procède-t-il à une évaluation spécifique sur les connaissances pédagogiques de l'auditoire ? Cette évaluation porte-t-elle sur « comment faire un cours sur le thème » ?
- Quelles techniques, quels outils, quels moyens utilise-t-il pour réaliser ces évaluations ?
- Fait-il un bilan de ces évaluations avec la participation de l'auditoire ? Le bilan est-il clairement énoncé ? Reprend-t-il les résultats des évaluations ? Permet-il de comprendre le choix du ou des objectifs proposés ?
- Le ou les objectif sont-il(s) adapté(s) aux besoins de l'auditoire et non uniquement à ses attentes ?
- Sont-ils correctement formulés ?

2^{ème} critère : Maîtrise des contenus pédagogiques et thématiques (4 points)

Le critère permet d'évaluer les connaissances pédagogiques du candidat ainsi que ses connaissances sur le thème choisi.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Les contenus pédagogiques sont-ils en lien avec l'objectif ?
- Les contenus sont-ils utiles et adaptés et suffisants pour l'auditoire ?
- Les contenus pédagogiques sont-ils maîtrisés ?
- Les contenus liés au thème sont-ils maîtrisés ?
- Les exemples choisis en lien avec le thème sont-ils pertinents ?
- Le vocabulaire employé est-il adapté ? technique ?
- Les supports utilisés sont-ils adaptés ?

3^{ème} critère : compétences pédagogiques (4points)

Ce critère permet de vérifier l'aptitude du candidat à organiser son cours.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat présente-t-il sa démarche pour atteindre le ou les objectifs ?
- Les méthodes pédagogiques utilisées par le candidat pendant sa prestation sont-elles adaptées à l'auditoire et à l'objectif de travail ?
- Les techniques de communication utilisées sont-elles maîtrisées ? (communication verbale, non-verbale, écrite, message en retour [feed-back], reformulation, aisances verbale et physique).

4^{ème} critère : animation de mise en situation professionnelle (4points)

Ce critère permet de vérifier l'aptitude du candidat à animer une mise en situation professionnelle en lien avec l'objectif.

L'animation recouvre l'encadrement et la mise en œuvre d'exercices de découverte et/ou d'application afin que les futurs enseignants de la conduite soient incités à les transférer dans leurs activités professionnelles.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- Le candidat propose-t-il des exercices ? Des mises en situation professionnelles ?
- Les consignes données sont-elles précises ?
- Les exercices ou les mises en situations proposés sont-ils en cohérence et pertinents avec le(s) objectif(s) et le thème support ?
- Les exercices ou les mises en situation servent-ils d'exercice de découverte et/ou d'application ? sont-ils proposés dans une progression logique ?
- L'animation est-elle organisée et encadrée ?
- Recherche-t-il l'efficacité maximale, l'attention, la stimulation de ses élèves ?
- Les résultats du ou des exercices sont-ils exploités et synthétisés ?

5^{ème} critère : bilan de la séance (4 points)

Ce critère permet de vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre une évaluation de fin de cours, à susciter une auto-évaluation de l'auditoire et à dresser un bilan de fin de cours. Ce dernier doit permettre de mesurer la progression des élèves et de faire une synthèse de la séance.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

- L'évaluation finale est-elle adaptée à (aux) l'objectif (s), au développement du cours et à l'auditoire et permet-elle de mesurer l'écart éventuel entre le(s) objectif(s) et le résultat obtenu ? En cas d'absence d'évaluation finale, le candidat le justifie-t-il ? Est-ce judicieux ?
- Le mode opératoire est-il adapté à (aux) l'objectif (s) et permet-il aux élèves enseignants de s'auto-évaluer ?
- Les méthodes et outils utilisés pour le bilan sont-ils pertinents ?
- La synthèse est-elle pertinente ?
- Le bilan est-il cohérent avec le(s) objectif(s) de la séance ?
- La conclusion est-elle motivante et ouvre-t-elle des perspectives constructives ?

COMMENT ETABLIR LA NOTATION DE L'ÉPREUVE "LEÇON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE"

1 - **Pendant l'évaluation, chaque examinateur** inscrit ses observations sous forme de commentaires positifs et/ou négatifs sur la grille d'observations remise par le secrétariat de l'examen (cf. p.22 du présent guide). Lorsque la place prévue pour les observations s'avère insuffisante, une feuille libre peut être utilisée et jointe à la grille « officielle » ;

2 - **A l'issue de l'évaluation, chaque examinateur :**

- attribue séparément une note pour chacun des critères sur la base des observations notées au cours de l'évaluation ;
- remplit son tableau individuel de notation (cf. p.21 du présent guide) ;

3 - **Toujours séparément**, chaque examinateur additionne les notes qu'il a attribuées pour chacun des critères. Le total obtenu constitue la note individuelle ;

Attention : la pratique consistant à attribuer d'abord une note globale que l'on décompose ensuite critère par critère est **totalelement prohibée**. En effet, cette pratique dénature le système d'évaluation de l'examen du B.A.F.M. et nuit au principe d'égalité de traitement des candidats.

4 - **Les deux examinateurs comparent ensuite leurs observations critère par critère**, puis les notes correspondantes. Ils doivent ensuite se mettre d'accord et attribuer une valeur commune à chaque critère. Il n'y a pas de règle, c'est par la discussion, sur la base d'observations séparées, que sera déterminée la valeur commune. Elle peut donc être soit identique, soit différente des notes individuelles initiales. L'addition de l'ensemble des valeurs, critère par critère, constitue la note commune ;

5 - **Une fois la note commune établie, les examinateurs complètent le tableau commun de notation**. Ils remettent au secrétariat en charge de l'examen, une chemise comportant les trois tableaux de notation (tableaux individuels et tableau commun) ainsi que les deux grilles d'observations. Ils peuvent joindre, le cas échéant, des feuilles mentionnant des observations complémentaires.

TABLEAU DE NOTATION

Candidat n°

BAFM

LEÇON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Critères de notation	Notes				
	0	1	2	3	4
Détermination de l'objectif	0	1	2	3	4
Maîtrise des contenus pédagogiques et thématiques	0	1	2	3	4
Compétences pédagogiques	0	1	2	3	4
Animation de mise en situation professionnelle	0	1	2	3	4
Bilan de la séance	0	1	2	3	4

Nom et paraphe des
examineurs :

Note proposée /20

Note attribuée par le jury

/20

NB : Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire

GRILLE D'OBSERVATIONS

LEÇON D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités pédagogiques du candidat qui doit expliciter à un auditoire composé d'élèves enseignants de la conduite ce qu'il conviendrait de faire pour dispenser un cours sur un thème précis.

Détermination de l'objectif	
Maîtrise des contenus pédagogiques et thématiques	
Compétences pédagogiques	
Animation de mise en situation professionnelle	
Bilan de la séance	

Observations complémentaires éventuelles :

INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE

Durée de l'épreuve : 40 minutes qui se décomposent de la manière suivante : 20 minutes d'interrogation après 20 minutes de préparation.

Coefficient : 1

But de l'épreuve

Cette épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat en matière de technologie automobile.

Forme de l'épreuve

Le candidat tire au sort deux sujets parmi la banque de sujets élaborée par le ministère chargé de la sécurité routière, en choisit un et le prépare pendant 20 minutes.

Il expose ensuite aux examinateurs ses connaissances sur le sujet et répond à leurs questions pendant 20 minutes.

Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

Examineurs

Les binômes d'examineurs sont constitués de personnalités ayant une connaissance et une maîtrise de la technologie automobile.

CRITERES DE NOTATION

Mode de notation

L'épreuve est notée sur 20 points (**coef. 1**).

Les examinateurs prennent en compte les critères d'évaluation énumérés ci-dessous. Pour chacun de ces critères, une échelle de notes a été établie.

Critère d'évaluation

Une liste de questions est proposée aux examinateurs afin de les guider dans l'appréciation des différents critères et d'assurer une certaine homogénéité des pratiques d'évaluation. Elle n'est en aucun cas exhaustive et peut être complétée par les examinateurs.

1^{er} critère : maîtrise des contenus techniques (10 points)

Ce critère vise à vérifier si le candidat a une connaissance suffisante du sujet tiré au sort.

Ces connaissances ne doivent pas s'arrêter au seul point de vue théorique mais prouver une réelle compréhension du fonctionnement pratique.

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- Les contenus techniques sont-ils exacts, suffisamment développés ?
- Sont-ils actualisés ? Prennent-ils en compte les dernières innovations technologiques importantes ?
- Le candidat sait-il étayer ses explications par des schémas suffisamment précis et exacts ?
- Sait-il expliquer de manière correcte le schéma éventuellement joint au sujet ?
- Sait-il faire le lien entre les aspects théoriques et pratiques ?
- Ses connaissances sont-elles purement théoriques ?
- Donne-t-il l'impression d'avoir déjà ouvert un capot de voiture ? d'avoir compris le fonctionnement de tel ou tel organe ? ...

2^{ème} critère : clarté et organisation de l'exposé (4 points)

Ce critère permet d'apprécier si le candidat sait développer son discours de façon claire et ordonnée.

0	1	2	3	4
---	---	---	---	---

Les examinateurs évaluent la qualité des points suivants :

- Le vocabulaire est-il précis, adapté, technique ?
- Le discours est-il structuré ?
- Les connaissances sont-elles développées de façon claire et ordonnée ? Va-t-il à l'essentiel ou se perd-t-il dans des détails ?
- Sait-il se faire comprendre?

- La construction des phrases est-elle correcte ?
- Le rythme, le débit, l'articulation sont-ils correctes ?

3^{ème} critère : utilisation des connaissances mécaniques (6 points)

Ce critère sert à évaluer l'aptitude du candidat à établir un lien entre les aspects techniques du sujet traité et les phénomènes de la conduite automobile (sécurité, économique, environnemental...).

0	1	2	3	4	5	6
---	---	---	---	---	---	---

En fonction du sujet tiré au sort, le candidat traite-t-il celui-ci en le reliant à l'un des points ou aux points suivants essentiels dans le cadre de son activité professionnelle :

- la sécurité ;
- l'aspect économique ;
- le respect de l'environnement ;
- la compréhension de la conduite.

COMMENT ETABLIR LA NOTATION DE L'EPREUVE "INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE"

1 - **Pendant l'évaluation, chaque examinateur** inscrit ses observations sous forme de commentaires positifs et/ou négatifs sur la grille d'observations remise par le secrétariat de l'examen (cf. p.28 du présent guide). Lorsque la place prévue pour les observations s'avère insuffisante, une feuille libre peut être utilisée et jointe à la grille « officielle ».

2 - **A l'issue de l'évaluation, chaque examinateur :**

- attribue séparément une note pour chacun des critères sur la base des observations notées au cours de l'évaluation ;
- remplit son tableau individuel de notation (cf. p.27 du présent guide).

3 - **Toujours séparément**, chaque examinateur additionne les notes qu'il a attribuées pour chacun des critères. Le total obtenu constitue la note individuelle.

Attention : la pratique consistant à attribuer d'abord une note globale que l'on décompose ensuite critère par critère est **totale**ment **prohibée**. En effet, cette pratique dénature le système d'évaluation de l'examen du B.A.F.M. et nuit au principe d'égalité de traitement des candidats.

4 - **Les deux examinateurs comparent ensuite leurs observations critère par critère**, puis les notes correspondantes. Ils doivent ensuite se mettre d'accord et attribuer une valeur commune à chaque critère. Il n'y a pas de règle, c'est par la discussion, sur la base d'observations séparées, que sera déterminée la valeur commune. Elle peut donc être soit identique, soit différente des notes individuelles initiales. L'addition de l'ensemble des valeurs, critère par critère, constitue la note commune.

5 - **Une fois la note commune établie, les examinateurs complètent le tableau commun de notation**. Ils remettent au secrétariat en charge de l'examen, une chemise comportant les trois tableaux de notation (tableaux individuels et tableau commun) ainsi que les deux grilles d'observations. Ils peuvent joindre, le cas échéant, des feuilles mentionnant des observations complémentaires.

TABLEAU DE NOTATION

Candidat n°

BAFM

INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE

Critères de notation	Notes										
Maîtrise des contenus techniques	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Clarté et organisation de l'exposé	0	1	2	3	4						
Utilisation des connaissances mécaniques	0	1	2	3	4	5	6				

<p>Noms et paraphes des examinateurs :</p> <p align="right">Note proposée : / 20</p>
--

<p>Note attribuée par le jury :</p> <p align="right">/ 20</p>

NB : Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire

GRILLE D'OBSERVATIONS

INTERROGATION SUR LE VEHICULE AUTOMOBILE

RAPPEL DE L'OBJECTIF

Cette épreuve est destinée à évaluer les connaissances du candidat en matière de technologie automobile.

Maîtrise des contenus techniques	
Clarté et organisation de l'exposé	
Utilisation des connaissances mécaniques	

Observations complémentaires éventuelles :